



Union Française de l'Électricité

28 février 2020

Réponse de l'UFE à la consultation de la CRE relative à la régulation du projet d'interconnexion Celtic

L'UFE remercie la CRE pour l'organisation de cette consultation relative à la régulation incitative du projet d'interconnexion Celtic avec l'Irlande.

L'UFE souligne qu'elle avait apprécié l'organisation par la CRE au début de l'année 2019 au préalable de cette consultation, d'une consultation commune avec le régulateur irlandais relative à l'approbation de Celtic. L'UFE rappelle que dans sa réponse à cette consultation elle avait soutenu l'approche de la CRE visant à plafonner les dépenses d'investissements de RTE afin de garantir une espérance de VAN économique nulle ou positive pour le projet.

Question 1 : Êtes-vous favorable à ce que la prime fixe soit fixée à zéro pour le projet d'interconnexion Celtic ?

L'UFE partage l'analyse de la CRE sur le fait que les scénarios économiques du projet montrent une espérance de bénéfices contrastée et soutient en conséquence sa proposition de fixer à zéro le niveau de la prime fixe allouée au GRT.

Question 2 : Êtes-vous favorable à ce que la prime au taux d'utilisation soit fixée à zéro pour le projet d'interconnexion Celtic ?

De manière générale, l'UFE considère que le cadre de régulation issu du TURPE 5 pour les interconnexions n'est pas adapté car il conduit le GRT à être incité sur des paramètres qu'il ne peut maîtriser. En effet, le niveau d'utilisation d'une interconnexion dépend des conditions de marché des deux zones reliées et présente pour le GRT un caractère aléatoire.